

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n° 1

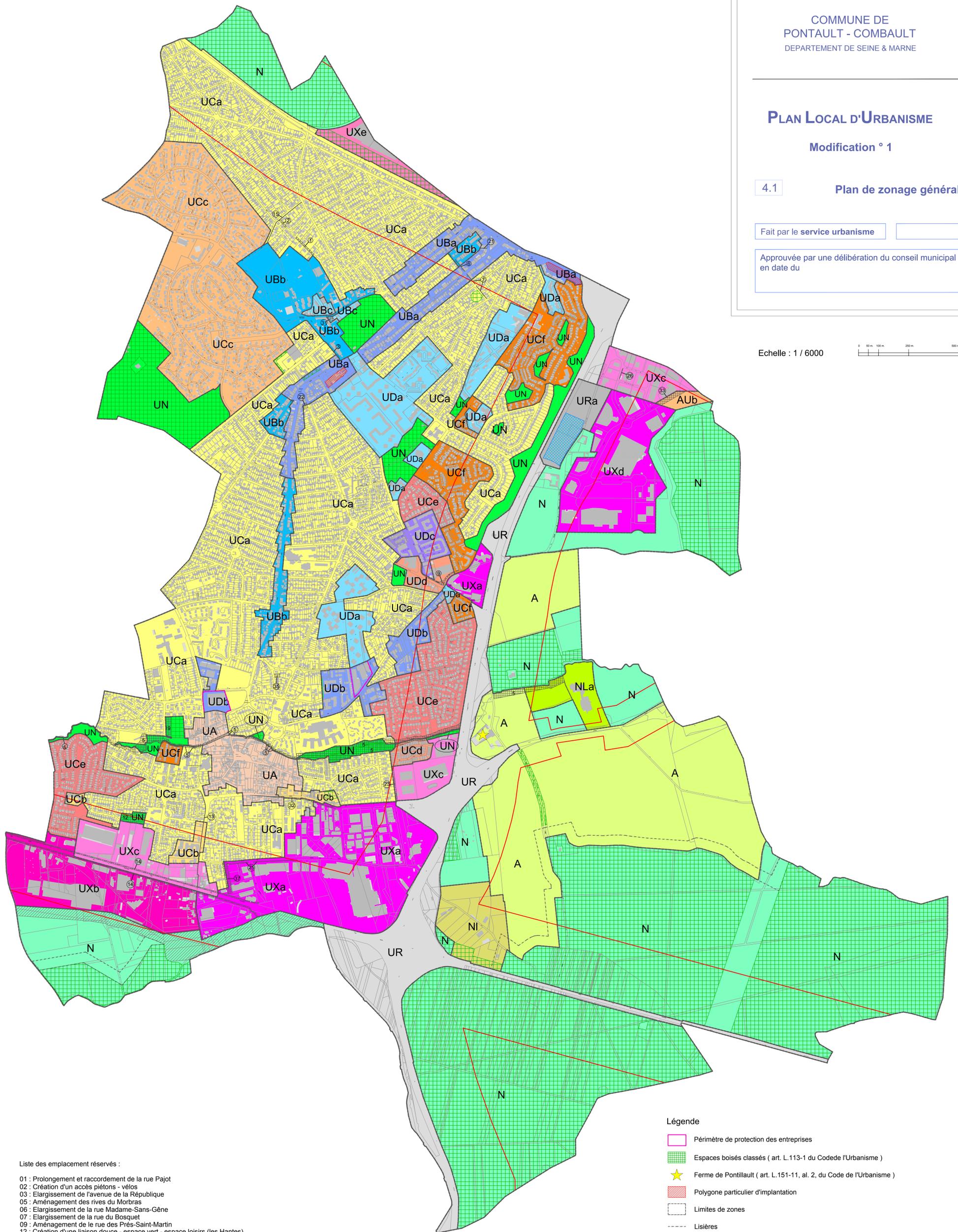
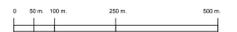
4.1

Plan de zonage général

Fait par le service urbanisme

Approuvée par une délibération du conseil municipal  
en date du

Echelle : 1 / 6000



### Liste des emplacements réservés :

- 01 : Prolongement et raccordement de la rue Pajot
- 02 : Création d'un accès piétons - vélos
- 03 : Elargissement de l'avenue de la République
- 05 : Aménagement des rives du Morbras
- 06 : Elargissement de la rue Madame-Sans-Gêne
- 07 : Elargissement de la rue du Bosquet
- 09 : Aménagement de la rue des Prés-Saint-Martin
- 12 : Création d'une liaison douce - espace vert - espace loisirs (les Hantes)
- 13 : Elargissement de la rue Lucien-Brunet pour la création d'une piste cyclable
- 14 : Création de pistes cyclables, stationnements, trottoirs, plantations au bord de la RD 604
- 15 : Elargissement de la rue de la Ferme, création d'une piste cyclable
- 19 : Agrandissement de l'espace vert existant - équipement de loisirs ou sportif (rue de la Montagne)
- 21 : Création d'une liaison piétonne rue des Marguerites
- 22 : Création d'un parking rue des Marguerites
- 23 : Création d'une liaison douce (Clos Amélie), parcelle AV 586
- 25 : Elargissement de la rue Monthéty
- 26 : Elargissement de la rue du Pré des Aulnes
- 31 : Equipements et services administratifs, parcelles AL 172 et AL 181, 95, avenue de la République
- 32 : Elargissement de la rue de la Libération
- 33 : Prolongement de la rue du Luxembourg
- 35 : Création d'un espace vert
- 37 : Création d'un parking

### Légende

- Périmètre de protection des entreprises
- Espaces boisés classés ( art. L.113-1 du Code de l'Urbanisme )
- Ferme de Pontillault ( art. L.151-11, al. 2, du Code de l'Urbanisme )
- Polygone particulier d'implantation
- Limites de zones
- Lisières
- Zone de protection acoustique
- Emprise routière
- Emplacements réservés
- Bande boisée (largeur 4 m minimum)
- Polygone d'implantation maximale (station service)